

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'HERRY - séance du 25/11/2016

- SUBVENTION COMICE AGRICOLE 2017

M. le Maire fait part des demandes de subvention dans le cadre du Comice Agricole 2017. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 034 € à l'association du comice nouvellement créée.

- DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CLASSE DE DECOUVERTE DE L'ECOLE DE SANCERRE

L'école Porte César de Sancerre dans laquelle sont scolarisés deux enfants d'Herry, organise une classe de découverte dont le coût par élève est de 280 € ; elle demande à la commune une participation financière. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50€ par enfant.

- MODIFICATION DES STATUTS DU SEITAH (Syndicat du Ru et de la Vauvise)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents du 19 octobre 2016, relative à la rédaction des nouveaux statuts du syndicat qui prendra la dénomination de SIRVA.

Les contributions des communes membres aux dépenses du syndicat inscrites au budget de fonctionnement et d'investissement seront réparties selon la clé suivante et les critères utilisés pour chaque commune membre sont :

- la population corrigée,
- le linéaire de cours d'eau des bassins versants du Ru et de la Vauvise sur la Commune,
- la superficie de la commune incluse dans le territoire du syndicat,

Ils seront pondérés comme suit :

- 50% en fonction de la population corrigée de la commune,
- 25% en fonction du linéaire de cours d'eau des bassins versants (longueur des berges), du Ru et de la Vauvise,
- 25 % en fonction de la superficie de la commune incluse dans le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du syndicat.

- CONVENTION DE PARTENARIAT MICRO-CREDITS PERSONNEL AVEC BGE (Ensemble pour Agir et Entreprendre) CHER

M. le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec M. LEDUC, chargé de mission à BGE. BGE a été créé pour apporter une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses de projets de création, de développement ou de reprise d'activités et surmonter des difficultés personnelles.

Le Conseil Municipal refuse de subventionner BGE Cher et décide de ne pas adhérer à la convention proposée.

TRAVAUX PONT DE LA CHARITE

Suite aux déviations mises en place dans le cadre de ce chantier, un grand nombre de poids-lourds empruntent les routes de la commune et créent des situations dangereuses dans le bourg. M. le Maire informe qu'il a engagé des démarches avec la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est, le Centre de Gestion de la Route de

Sancoins et le Bureau Départemental de la Sécurité Routière. Il en découle les décisions suivantes :

- la DIRCE s'engage à combler les ornières créées,
- le Centre de Gestion de la Route de Sancoins examine la possibilité de modifier les déviations existantes,
- M. le Maire prendra un arrêté afin de limiter à 30 km/h la vitesse des camions dans le bourg après achat des panneaux de limitation.

Lesdites parties s'engagent à surveiller l'évolution de l'état des routes concernées.

DATE DES VOEUX

M. le Maire, avec l'accord du Conseil, fixe la date des vœux au 7 janvier 2017 à 18h00 à la salle des fêtes.

VOL D'UNE CONTAINER AU LAC

Mme CHERRIER informe qu'il manque un container au Lac. M. le Maire précise qu'il a été volé. Le nécessaire sera fait pour son remplacement.